# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

# **GUTENBERG ACTIONS**

# Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

## L'objectif de gestion

L'OPCVM cherche une performance nette des frais supérieure à celle de l'EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T), grâce à une gestion sélective et totalement discrétionnaire en actions des pays de l'Union Européenne sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur de référence est l'indice EUROSTOXX 50 Net Return, retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

#### Stratégie d'investissement

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement de l'OPCVM repose sur une gestion sélective et dynamique sur les marchés d'actions de sociétés des pays de l'Union Européenne sélectionnées en fonction des anticipations économiques et monétaires et faisant varier les poids des valeurs dans le portefeuille selon leurs perspectives de résultats et de croissance.

Cette sélection s'opère selon une analyse des valeurs et avec un processus décisionnel à partir des critères suivants : Méthode des 3M

- Management : Qualité des dirigeants, historique, stratégie et perspectives de l'entreprise, analyse de la concurrence et de la clientèle
- Moyens de l'entreprise : ressources humaines, technologie, recherche et développement, organisation.
- Marge et rentabilité sur 5 ans et comparaison intra sectorielle.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion intègre sa propre analyse du profil/rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité) et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 120% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :

- de 0% à 10% en actions de petites capitalisations < 3 milliards d'euros.
- 60% minimum sur les marchés des actions des pays de l'Union européenne.

De 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs publics ou privés, de toutes zones géographiques y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, dont :

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs ou non notés
- de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles.

de 0% à 25% au risque de change sur les devises hors euro de l'Union Européenne et de 0% à 15% maximum au risque de change sur les devises hors euro et hors Union Européenne.

L'exposition au risque de marchés autres que ceux de l'Union Européenne sera comprise entre 0% et 25%. Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

L'OPCVM peut être investi :

en actions;

- en titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en FIA de droit français et européens ouverts à une clientèle non professionnelle mentionnés au R.214- 25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des instruments financiers à terme et des titres intégrant des dérivés négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change et de crédit qui peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.

# COMMENTAIRE DE GESTION

L'année 2023, a été une période de rebondissements économiques et financiers, marquée par un démarrage en fanfare et une série d'événements qui ont façonné les marchés mondiaux. Au début de l'année, un vent d'optimisme soufflait sur les bourses mondiales, alimenté par le ralentissement de l'inflation et la réouverture progressive de la Chine après trois années de politique « zéro-Covid ». La normalisation des politiques monétaires s'est poursuivie, avec des hausses des taux directeurs de 25 bps et 50 bps respectivement par la FED et la BCE. Ce climat reflétait les attentes des investisseurs qui, dès les premiers jours de l'année, avaient misé sur un retournement de situation par rapport à l'année précédente. En effet, malgré une inflation toujours présente, la stabilisation des chiffres de progression des salaires aux États-Unis et un CPI inférieur aux attentes dans la Zone Euro laissaient entrevoir une propagation de l'inflation moins alarmante qu'initialement anticipée.

Cependant, le printemps 2023 a vu cette vague d'optimisme rencontrer ses premiers écueils. La volatilité a repris ses droits sous l'impulsion de données macro-économiques plus fortes qu'anticipées, illustrant notamment un marché du travail américain extrêmement solide, et une inflation qui, bien que ralentissant, restait préoccupante. Ces incertitudes ont poussé la FED et la BCE à poursuivre leurs politiques de hausses de taux. En continuant sur leur lancée, les banques centrales ont certes montré leur détermination à lutter contre l'inflation, mais ont aussi contribué à instaurer un climat d'incertitude parmi les investisseurs.

Les effets de ce rythme effréné de hausses de taux ne se sont pas fait attendre. En mars, plusieurs banques régionales américaines (Silicon Valley Bank, Silvergate Bank, First Republic...), aux réglementations capitalistiques et de liquidités peu contraignantes, ont cédé sous la pression, annonçant leur incapacité à faire face aux pertes sur des placements pourtant jugés sans risques. L'Europe n'a pas été épargnée, notamment avec les problèmes rencontrés par Crédit Suisse, rappelant douloureusement les souvenirs de la crise financière de 2008. Malgré ces turbulences, la FED et la BCE ont maintenu le cap, continuant de naviguer à vue dans une mer agitée par l'inflation et une croissance économique en berne.

À l'approche de l'été, les chiffres de la croissance aux États-Unis ont commencé à faiblir, résultat de l'impact des hausses de taux orchestrées par la FED depuis près d'un an. Le pétrole, baromètre de l'économie mondiale, a lui aussi reflété ces craintes, se maintenant péniblement autour des 75 dollars et poussant l'OPEP à réduire ses quotas de production. En Europe, la situation était similaire avec des anticipations de nouvelles hausses des taux. Cependant, des discours plus mesurés de la part des responsables de la BCE laissaient entrevoir une possible accalmie.

En dépit d'une conjoncture économique marquée par un ralentissement et une inflation en recul, les banques centrales, tant aux États-Unis qu'en Europe, ont maintenu une posture rigoureuse durant l'été. La FED a relevé ses taux de 25 bps à 5,25-5,5% le 25 juillet, suivie de près par la BCE qui a augmenté ses taux de 25 bps à 4,25% le jour suivant.

Aucune baisse des taux n'est envisagée avant le premier semestre 2024 des deux côtés de l'Atlantique. En Chine, la réouverture post-Covid n'a pas suffi à dynamiser une économie affectée par des difficultés dans le secteur immobilier, avec des géants comme Evergrande et Country Garden au bord du gouffre. Malgré des mesures fiscales annoncées par le gouvernement, les perspectives restent tendues.

À l'automne, la BCE a continué sur sa lancée restrictive, tandis que la FED, par la voix de Jerome Powell, optait pour un statu quo, laissant entrevoir une pause dans la série de hausses des taux. Cependant, la normalisation de l'inflation semblait trop lente aux yeux de la FED, laissant planer le spectre de futures augmentations. Cette période a aussi été marquée par un ralentissement notable des PMI et des indices manufacturiers, particulièrement en Europe, signalant un potentiel ralentissement économique à venir.

Octobre a vu ces tensions persister, alimentées par des risques géopolitiques croissants et une escalade des taux. En effet, une série d'indices des prix à la production et à la consommation aux Etats-Unis ont porté les taux à 10 ans US sur le seuil des 5%, une première depuis 2008. Malgré cette morosité ambiante, les discours des banquiers centraux en fin de mois ont apporté un espoir de détente. La FED a adouci son discours en évoquant une volonté d'agir avec prudence, volonté interprétée comme un pivot par la communauté financière. Cet espoir s'est transformé en une vague d'optimisme en novembre, les marchés tablant dorénavant sur une inversion de la politique monétaire à venir, et des baisses de taux à l'horizon.

La fin de l'année 2023 a été marquée par ce rebond, avec les principaux indices boursiers européens frôlant des niveaux records. La FED a confirmé sa volonté de pivoter vers un cycle de baisse de taux, mouvement inverse de

GUTENBERG ACTIONS 29/12/2023 3

celui réalisé ces deux dernières années. La BCE, alignant sa politique sur celle de sa consœur américaine, a également opté pour un statu quo. Ce changement de paradigme des banquiers centraux, couplé à une poursuite de la décrue de l'inflation, a offert une note positive pour clôturer une année autrement tumultueuse.

Après une année 2023, marquée par de plus hauts historiques sur les grands indices, malgré les fortes hausses de taux, l'exercice 2024 s'annonce empli d'incertitudes. L'inflation se normalise et le pivot des banques centrales plaide pour un recul des taux. Cependant, l'économie souffre et laisse planer le spectre d'un épisode récessif en Europe et aux Etats-Unis.

# **Gutenberg Actions**

Le fonds a clôturé l'année sur un gain de 3,02%, contre une hausse de 22,23% pour son indice de référence (Eurostoxx50 NR). Le rebond observé sur les grands indices n'a pas été uniforme sur l'ensemble de la côte. Les secteurs dits value - banques en tête - ont propulsé les indices, tandis que les valeurs moyennes n'ont pas bénéficié de ce regain d'optimisme.

Les gagnants de la pandémie (Sartorius AG, Carl Zeiss, Eurofins, Steico) ont continué de souffrir du contre-coup lié à la fin du covid. En parallèle, deux convictions du fonds (Téléperformance et Keywords Studios) affichent des baisses supérieures à 30%, impactées par les incertitudes relatives à l'émergence de l'Intelligence Artificielle sur leur activité à moyen terme.

Malgré des performances disparates au sein du secteur, les deux valeurs d'hyperluxe (Hermès, Ferrari) ont été les satisfactions de l'exercice 2023. En parallèle, les softwares (Nemetschek, Dassault Systèmes, Sage, QT Group), et les semi-conducteurs (Infineon, ASML, Aixtron) ont clôturé l'exercice en net rebond au sein d'un secteur technologique indécis, témoignage de la solidité de leur business model.

La clé de répartition étant certifiée par le commissaire aux comptes, vous en trouverez le détail sur notre site <a href="https://www.gutenbergfinance.com">www.gutenbergfinance.com</a> en consultant le rapport de gestion complet Gutenberg Finance + Commissaire aux comptes à compter de avril 2024.

Au vu de l'article 321-131 du RGAMF, Gutenberg Finance assure aux porteurs de parts et actionnaires toute l'information nécessaire sur la gestion de ce Fonds notamment concernant les frais et commissions effectivement perçus dans le cadre de la gestion d'OPCVM et / ou FIA. Ils peuvent se référer au prospectus de nos FCP disponible sur notre site internet www.gutenbergfinance.com, sur le site de l'AMF, et sur demande.

- Ci-après nous récapitulons la répartition de l'actif du fonds au 29 décembre 2023 ainsi que la valeur liquidative du fonds, le nombre de parts, et l'actif du fonds.

## REPARTITION PAR CATEGORIE D'ACTIFS AU 29/12/2023

Investissement direct 96 %

Trésorerie 4 %

#### Exposition totale 100,00 %\*

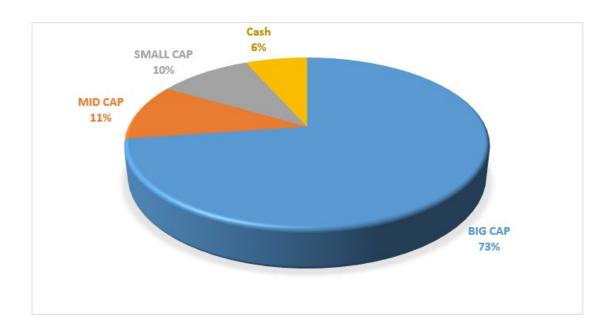
\* Fourchette d'exposition sur l'actif net de 60 à 120% (voir prospectus)

Au 29 décembre 2023, l'évolution du nombre de parts et des actifs était la suivante :

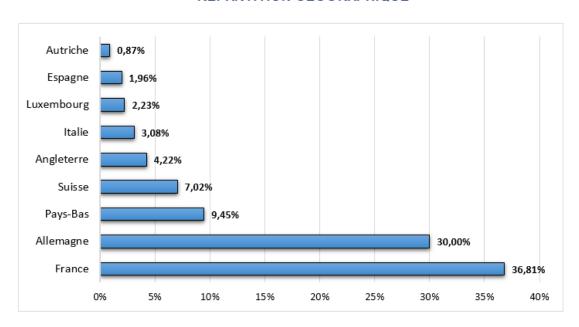
30 décembre 2022	67 029 parts	Valeur liquidative : 194,84 €	Valeur d'actif : 13 060 516,23 €
29 décembre 2023	20 923 parts	Valeur liquidative : 200,73 €	Valeur d'actif : 4 199 911,30 €

# STRUCTURE D'INVESTISSEMENT AU 29/12/2023

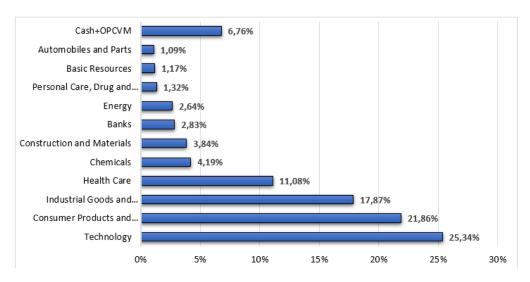
# REPARTITION PAR CAPITALISATION



# REPARTITION GEOGRAPHIQUE







#### PERFORMANCE MENSUELLE / ANNUELLE

	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Dec	Année
2016	-6,2%	-3,7%	2,1%	1,4%	2,3%	-7,7%	4,8%	1,3%	2,2%	-1,4%	0,4%	7,7%	2,1%
2017	-0,9%	3,3%	3,8%	2,6%	4,0%	-2,5%	0,7%	-2,2%	4,6%	1,1%	-2,8%	0,3%	12,3%
2018	3,2%	-4,4%	-4,5%	5,2%	0,9%	-1,9%	1,4%	-1,4%	-1,5%	-8,5%	-3,5%	-5,0%	-19,0%
2019	4,7%	1,0%	-1,0%	5,5%	-5,50%	6,2%	0,9%	-2,0%	1,0%	-1,1%	5,2%	3,0%	18,5%
2020	0,0%	-5,8%	-15,8%	9,4%	7,1%	2,6%	-1,7%	4,8%	-0,3%	-6,0%	14,8%	3,8%	9,9%
2021	-2,9%	3,9%	3,1%	4,9%	0,8%	2,8%	1,9%	1,8%	-5,8%	2,2%	-0,8%	1,6%	13,8%
2022	-7,6%	-2,7%	0,4%	-3,2%	-2,4%	-10,1%	10,9%	-7,1%	-9,5%	5,4%	5,1%	-4,7%	-24,5%
2023	10,5%	1,6%	-0,9%	-2,8%	-1,8%	0,2%	-0,1%	-3,1%	-5,8%	-3,0%	6,2%	2,9%	3,0%

Depuis 1er janvier 2023 Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

#### **AVERTISSEMENT**

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

#### - Critères ESG

Conformément à l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, Gutenberg Finance doit informer les investisseurs sur la manière dont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont pris en compte dans le processus de gestion.

Somme toute, Gutenberg Finance, très sensible aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, a mis en place une politique ESG <u>depuis le 01 janvier 2023</u> soit un processus de prise en compte systématique des critères ESG dans les politiques d'investissement de ses fonds. Les politiques ESG et d'exclusion sont consultables sur le site de la société de gestion : <u>www.gutenbergfinance.com</u>.

7

Néanmoins, Gutenberg Finance et les OPC sous gestion n'ont à ce jour pas adhéré à des chartes, codes, initiatives ou labels relatifs à la prise en compte des critères ESG.

Cet OPC n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Les effets de levier : Néant

- Dans le cadre du contrôle interne de la société, il est rappelé que le fonds Gutenberg Actions fait l'objet de vérifications selon la réglementation AMF en vigueur. Il est contrôlé au fil de l'eau, et selon une fréquence hebdomadaire lors de la réception du tableau d'établissement de la valeur liquidative, conformément aux procédures 22 à 30 du chapitre VI du registre des procédures de la société GUTENBERG FINANCE.
- Dans le cadre de la gestion des risques, Gutenberg Finance a mis en place une politique de gestion des risques, selon la réglementation en vigueur.

#### **Risque actions:**

La valorisation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille. En période de baisse du marché des actions, la valeur pourra être amenée à baisser.

#### Risque lié à la capitalisation boursière des sociétés choisies dans l'investissement :

Le portefeuille est exposé à des sociétés qui peuvent être de petites capitalisations. Ces entreprises, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

#### Information relative au traitement des actifs non liquide

Aucun des actifs de Gutenberg Actions n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de sa nature non liquide.

#### GUTENBERG ACTIONS

#### LEI 9695001LG2VMPZNEUA73

ANNEXE – Règlement Disclosure – Informations précontractuelles Informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

prod	uit financier a-t-il un objectif d'in Dui		tissement durable ? ○ ⊠ Non
	réalisera un minimum avestissements durables ayant un ectif environnemental :%		Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de % d'investissements durables.
	dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE		ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
	dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE		ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
			□ ayant un objectif social
	réalisera un minimum avestissements durables ayant un ectif social :%	⊠	Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables.



# Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Depuis la mise en place de la stratégie ESG début 2023, Gutenberg Finance a toujours tenu compte des caractéristiques E/S/G des sociétés dans lesquelles elle investissait. Pour cela, elle s'appuie sur sa politique d'exclusion, la recherche ESG d'ALPHAVALUE (fournisseur indépendant) et de SEQUENTIS (rapports trimestriels)

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

#### POCHE ACTIONS:

8 indicateurs sont utilisés pour calculer les scores de durabilité individuels des émetteurs. Certains proviennent des indicateurs environnementaux et sociaux et un complément provient des indicateurs de gouvernance.

Ces 8 indicateurs sont considérés comme de bons précurseurs du potentiel de durabilité d'une entreprise. Leur pondération extraite des séries de données propriétaires d'ALPHAVALUE est décrite dans le tableau, elle s'applique à tous les émetteurs. Cette notation est déployée <u>pour tous les investissements en actions</u> et peut changer en temps réel à la suite de nouvelles entrées de données et/ou de modifications apportées à d'autres actions, car les calculs sous-jacents sont en partie relatifs au secteur et en partie à l'univers.

GOUVERNANCE	%	EXPLICATIONS DU CRITERE	
Taux d'administrateurs indépendant	25%	Les membres indépendants du conseil d'administration seront plus ouverts aux points de vue extérieurs	
Diversité géographique du conseil	20%	Les cultures différentes vont émettre des idées alternatives	
Répartition président vs exécutif	5%	La gouvernance à deux niveaux est une procédure de contrôle et d'équilibre	
ENVIRONNEMENT			
CO <sup>2</sup> Emission	25%	Centrale pour l'objectif climatique	
Prélèvements d'eau 10%		Central pour l'humanité	
SOCIAL			
Dispersion des salaires (tendance)	5%	mesure potentielle de tension interne/progrès potentiel	
Satisfaction au travail	5%	mesure potentielle de tension interne	
Communication interne	5%	mesure potentielle de tension interne	

La pondération importante de la gouvernance repose sur la conviction que les principes ESG ne peuvent être maintenus si cette dernière est faible. Sans cela, les métriques E et S sont susceptibles d'échouer.

Après la gouvernance, ce sont les questions environnementales qui comptent le plus. Les mesures sociales sont moins pondérées car leurs implémentations peuvent aller à l'encontre des autres parties prenantes. Elles ne peuvent donc être aisément déployées de manière cohérente. C'est pourquoi les éléments sociaux sont limités à ceux qui sont alignés sur les intérêts des autres parties prenantes (une échelle salariale décente est une bonne pratique par exemple).

GUTENBERG ACTIONS 29/12/2023 10

Afin de s'assurer de la bonne orientation ESG du fonds, et si l'investissement en actions représente une part significative du fonds (>10%), les gérants s'assurent que les critères suivant soient respectés :

- <u>La note ESG moyenne pondérée de la poche action doit être supérieure à 5.</u>
   Cette note est un score de durabilité calculé par AlphaValue (échelle de 1 à 10), qui résume la qualité ESG d'une entreprise (10 étant la note la plus élevée).
- Chaque entreprise doit avoir une note supérieure ou égale à 2 dans chacun des critères E/S/G (Environnement, Social, Gouvernance).

Ceci étant, les gérants se laissent le droit, <u>sous certaines conditions</u>, d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Action) ou un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs critères E/S/G.

L'équipe de gestion pourra occasionnellement détenir des titres d'une société dont la notation d'un ou plusieurs critères E/S/G est inférieure à 2 à condition de mener une analyse plus approfondie passant par :

- ✓ Une rencontre / un contact téléphonique avec la direction ou le responsable de la relation investisseurs afin de comprendre cette sous-performance ESG et réfléchir à un axe d'amélioration;
- ✓ Une discussion en comité de gestion ;
- ✓ Une fiche valeur détaillant le choix d'investir dans cette entreprise.

L'idée d'investir dans les entreprises aujourd'hui mal notées en ESG repose sur nos convictions que ces entreprises peuvent et doivent s'améliorer dans ce domaine. Ainsi, l'engagement actionnarial vise à influencer le comportement des entreprises en faisant valoir, auprès de la direction des entreprises, une meilleure prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Pour y parvenir, Gutenberg Finance utilise deux méthodes, à savoir le droit de vote et le dialogue avec les entreprises.

Un taux de couverture minimum des entreprises notées ESG a été fixé à 50% de la poche Actions. Ce dernier aura vocation à augmenter dans le temps.

#### POCHE OBLIGATIONS:

En application de la politique d'exclusion de la société de gestion, certains émetteurs sont exclus de l'univers d'investissement. L'équipe de gestion applique 3 types d'exclusions, qui sont développées à la partie IV :

- Les exclusions sectorielles
- Les exclusions normatives
- Les exclusions suite aux controverses

#### POCHE FONDS EXTERNES:

Dans l'optique de promouvoir les entreprises et les émetteurs avec des comportements E/S/G, l'équipe de gestion s'efforce de sélectionner majoritairement des véhicules d'investissement (OPCVM et/ou FIA) qui relèvent de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-t-ils à ces objectifs ?

Le Fonds n'a pour l'instant pas d'objectif d'investissement durable. Ainsi, il ne s'engage pas sur une proportion minimale d'investissements durables. Cette décision est amenée à évoluer étant donné la thématique du Fonds qui contribue de manière non négligeable à certains objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unis le 25 septembre 2015.



Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non applicable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

□ Oui.

Non

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

#### POCHE ACTIONS:

Si l'investissement en actions représente une part significative du fonds (>10%),

- <u>La note ESG moyenne pondérée de la poche action doit être supérieure à 5</u>. Avant chaque investissement ou désinvestissement, le gérant vérifie que cette contrainte soit bien respectée.
- Chaque entreprise doit avoir une note supérieure ou égale à 2 dans chacun des critères E/S/G.

Comme évoqué en page 3, les gérants se laissent le droit, sous certaines conditions, d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Actions) ou un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs critères E/S/G.

## POCHE OBLIGATIONS:

## **EXCLUSIONS SECTORIELLES:**

Conformément à la politique d'exclusion, nous supprimons de notre univers d'investissement différents secteurs et/ou activités en raison de leur impact négatif sur l'environnement et la société, à savoir :

- Le tabac
- Le charbon thermique
- Les armes controversées
- Le sable bitumeux

#### **EXCLUSIONS NORMATIVES:**

En plus des exclusions sectorielles, nous appliquons une exclusion normative. C'est-à-dire que nous excluons de notre univers d'investissement toute entreprise en violation avec l'un des dix principes du Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unis (ONU)

#### **EXCLUSIONS SUITE AUX CONTROVERSES:**

On peut considérer une controverse comme étant tous types d'évènements ou allégations affectant la réputation d'une entreprise, avec des conséquences sur ses parties prenantes ou bien sur l'environnement et la société.

Les controverses sont analysées par l'équipe de gestion qui en détermine la gravité et décident des éventuelles actions à mener (absence d'intervention, diminution ou exclusion du portefeuille).

Si le risque global d'une société en matière de controverse est jugé « ELEVEE » par l'équipe de gestion, cette dernière est retirée de l'univers d'investissement pour une durée minimale de 12 mois.

#### POCHE FONDS EXTERNES:

L'équipe de gestion s'efforce de sélectionner majoritairement des véhicules d'investissement (OPCVM et/ou FIA) qui relèvent de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR

Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

#### POCHE ACTIONS:

L'équipe de gestion applique une réduction de l'univers d'investissement en ne sélectionnant que des titres dont la notation pour chacun des critères E/S/G est supérieure ou égale à 2. Cependant, sous certaines conditions et en menant une étude plus approfondie du caractère E/S/G de l'entreprise (cf. page 3), les gérants se laisse le droit d'investir occasionnellement dans des entreprises dont la notation d'un ou plusieurs critères E/S/G est inférieure à 2.

#### POCHE OBLIGATIONS:

Non applicable.

#### POCHE FONDS EXTERNES:

Non applicable.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

La mise en œuvre de notre politique de vote s'appuie sur la surveillance et l'analyse des résolutions qui nous sont proposées lors des assemblées générales d'actionnaires, en application des principes de base de la bonne gouvernance, ci-dessous mentionnés :

- La surveillance du respect des droits statutaires des actionnaires (application du principe « une action, une voix »);
- La surveillance de la qualité et des pouvoirs des membres du conseil d'administration ou de surveillance (application des principes de séparation des pouvoirs et d'indépendance du conseil);
- La surveillance de la rémunération des dirigeants et, d'une manière générale, la vérification du caractère approprié et proportionné de l'association des dirigeants et des salariés au capital (application des principes de transparence et d'équité des rémunérations)
- La surveillance de l'affectation du résultat et de l'utilisation des fonds propres (application du principe de «gestion raisonnée » des fonds propres dont la rémunération cash des dirigeants);
- L'approbation des comptes, de la gestion, des conventions règlementées et du renouvellement des commissaires aux comptes (application des principes d'intégrité des comptes, de la qualité de la communication, et de limitation des situations de conflits d'intérêts lors du renouvellement des mandats des CAC):
- L'analyse des développements stratégiques et des opérations en capital (qui doivent être justifiées, équilibrées et respectueuses du droit préférentiel de souscription de l'actionnaire) telles que les programmes de rachat d'actions ou d'émission d'actions nouvelles, ainsi que toutes les diverses propositions qui peuvent être soumises aux actionnaires (jetons de présence, autres modifications statutaires, etc.).

Afin de les accompagner dans leur décision, les gérants peuvent avoir recours, le cas échéant, aux principales recommandations générales de l'AFG (« Recommandations sur le gouvernement d'entreprise ») et à celles spécifiques pour chaque AG des sociétés du SBF 120.

En règle générale nous nous opposons aux émissions qui risquent de diluer les actionnaires fidèles au profit de nouveaux entrants. Nous refusons donc toute autorisation d'émettre des actions sans droit préférentiel de souscription (DPS). En pareil cas, la décote peut aller jusqu'à 10 %.

Nous sommes convaincus également que le pouvoir de contrôle des actionnaires minoritaires sont mieux préservés dans les sociétés qui ont choisi de maintenir dans leurs statuts le principe « 1 action = 1 voix ». Toute résolution déposée pour adopter cette règle ou y revenir à notre soutien. En effet, avec les droits de vote doubles, le degré d'influence se trouve déconnecté de l'implication financière et de la prise de risque économique. Pour cette même raison, nous sommes opposés à l'introduction d'actions à droits de vote multiples.

Pour que dirigeants et actionnaires aient des intérêts alignés, nous pensons qu'il est essentiel que les premiers soient eux-mêmes actionnaires. Nous sommes favorables à la rémunération à long terme sous forme d'actions gratuites ou de stock-options, attribuées sous des conditions exigeantes de performance, calculées sur au moins trois ans, avec une obligation de conservation pendant la durée du mandat, voire au-delà. Des critères mesurables de performance sociale et environnementale sont d'ailleurs souhaitables. En principe, nous sommes opposés à toute modification rétroactive de la politique de rémunération déjà votée l'année précédente. Tout changement de critère de performance doit être soumis au vote, si un critère ne paraît plus pertinent, il est possible de le remplacer pour l'avenir.



#### Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

#### POCHE FONDS EXTERNES:

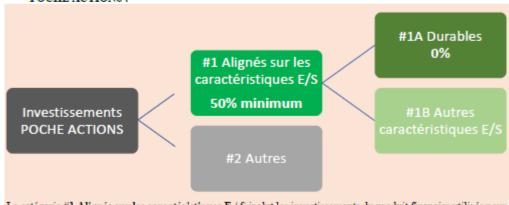
Le Fonds se laisse le droit d'investir dans des actions ou parts d'OPCVM et/ou FIA ne relevant pas de l'article 8 et/ou article 9 du règlement SFDR dans la limite maximale de 50% de la poche Fonds Externes.

#### POCHE OBLIGATIONS:

Le Fonds investit uniquement dans des émetteurs (ou y est exposé) ne figurant pas sur la liste des exclusions de la société de gestion (liste définie par la mise en œuvre de la politique d'exclusion).

Un investissement ou une exposition temporaire pourra avoir lieu, mais d'une durée maximale de 6 mois après l'apparition de la controverse ou du fait générateur conduisant l'émetteur sur la liste des exclusions.

#### POCHE ACTIONS:



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E / S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E / S comprend :

Ainsi, le Fonds se laisse le droit d'investir dans des sociétés n'ayant pas de note ESG (maximum 50 % de la poche Action) ainsi que dans des entreprises ayant un score inférieur à 2 dans un ou plusieurs critères E/S/G.

Pour les entreprises dont une des notes E/S/G est inférieure à 2, l'équipe de gestion devra mener une analyse plus approfondie passant par :

- ✓ Une rencontre / un contact téléphonique avec la direction ou le responsable de la relation investisseurs afin de comprendre cette sousperformance ESG et réfléchir à un axe d'amélioration;
- ✓ Une discussion en comité de gestion ;
- ✓ Une fiche valeur détaillant le choix d'investir dans cette entreprise.

L'idée d'investir dans les entreprises aujourd'hui mal notées en ESG repose sur nos convictions que ces entreprises peuvent et doivent s'améliorer dans ce domaine. Ainsi, l'engagement actionnarial vise à influencer le comportement des entreprises en faisant valoir, auprès de la direction des entreprises, une meilleure prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Pour y parvenir, Gutenberg Finance utilise deux méthodes, à savoir le droit de vote et le dialogue avec les entreprises :

- ✓ Un dialogue constructif avec les entreprises permet de les sensibiliser aux enjeux du développement durable, à la responsabilité sociétale ainsi qu'à la gouvernance d'entreprise. Ce dialogue se structure sous forme de questions écrites par courrier électronique ou à l'oral lors de rencontres avec les entreprises. Ces échanges constituent un élément-clé de notre supervision des sociétés détenues dans les portefeuilles gérés;
- ✓ Le droit de vote, l'analyse des résolutions et l'exercice des droits de vote sont de la responsabilité d'un gérant, qui a la charge de la mise en œuvre de la politique de vote pour les OPC dont GUTENBERG FINANCE assure la gestion. Le gérant a recours au vote (par correspondance / internet) via la plateforme, mise à la disposition de Gutenberg Finance par le dépositaire des OPC (CIC). Il peut également assister physiquement aux assemblées générales ou voter par procuration.

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Non applicable.

la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'utilisation des dérivés n'a pas pour objectif de promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Non applicable.

 Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup>?

Oui :
 □ Dans le gaz fossile □ Dans l'énergie nucléaire
 ⋈ Non

Les deux graphiques ci-dessous dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



<sup>\*</sup>Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

18

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

 Quelle est la proportion minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes?

Non applicable.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ? Non applicable.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ? Non applicable.



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut ? Non applicable.

Aucun indice spécifique n'a été désigné pour déterminer si le Fonds est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Non applicable.

Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti ?

Non applicable.

En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent ? Non applicable.

Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné? Non applicable.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet : https://www.qutenbergfinance.com

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

# **Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)**

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

# RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

# **GUTENBERG ACTIONS**

# INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

#### Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

#### Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

placée sous la responsabilité du Président Conseil de Surveillance de GUTENBERG FINANCE, nous suivons l'application des directives de gouvernance d'entreprise et nous avons informé les souscripteurs conformément au règlement Général AMF.

Nous avons voté par correspondance aux assemblées auxquelles nous étions convoquées, dans l'intérêt des porteurs.

## Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Rappel sur la sélection des intermédiaires financiers et contreparties :

Gutenberg Finance se conforme à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de l'OPC qu'elle gère prévue à l'article 321-100 lorsqu'elle transmet pour exécution auprès d'autres entités des ordres résultant de ses décisions de négocier des instruments financiers pour le compte de l'OPC qu'elle gère.

Conformément à l'article 321-114 RG-AMF, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour sélectionner les intermédiaires financiers avec lesquelles elle est en relation (plus particulièrement CIC Market Solutions, Oddo Asset Management, GFI, Aurel BGC, LCM, Bankhaus Lampe, Danske Bank...)

C'est ainsi que GUTENBERG FINANCE a opté depuis 2017 pour que chaque passage d'ordre soit relié à la plateforme de négociation (TBS) mise en place par CIC Market Solutions - dépositaire et Teneur de Comptes des Fonds et comptes titres de sa clientèle sous gestion.

La table Buy Side permet d'identifier les meilleurs brokers et les meilleures places d'exécution afin de satisfaire aux obligations réglementaires, à savoir trouver la tarification la plus faible alliée au meilleur service fourni en fonction de la catégorie du client (professionnel ou non-professionnel).

De même, les gérants de Gutenberg Finance rémunèrent des prestataires fournissant un service de recherches portant sur un ou plusieurs instruments financiers, sur d'autres actifs, sur des émetteurs actuels et émetteurs potentiels d'instruments financiers, du matériel ou des services de recherche étroitement liés à un secteur ou un marché spécifique permettant de se former une opinion sur les instruments financiers, les actifs ou les émetteurs de ce secteur ou de ce marché.

Ce service recommande ou suggère explicitement ou implicitement une stratégie d'investissement et formule un avis étayé sur la valeur ou le prix actuel(le) ou futur(e) des instrument(s) ou actif(s) considéré(s), ou contient une analyse et des éclairages originaux et formule des conclusions sur la base d'informations existantes ou nouvelles pouvant servir à guider une stratégie d'investissement ou pouvant par leur pertinence apporter une valeur ajoutée aux décisions prises par la Société de Gestion pour le compte de ses clients.

Conformément à l'article L.533-10 II 3° du Code monétaire et financier, aux articles du Règlement général de l'AMF portant sur les incitations et les rémunérations 314-13 à 314-30 pour les prestataires de services d'investissement, 319-10 à 319-20 pour les sociétés de gestion de portefeuilles pour la gestion d'un FIA et 321-116 à 321-12 pour la gestion d'un OPCVM, nous vous confirmons que la société Gutenberg Finance dispose d'une procédure interne conforme à la réglementation pour le contrôle et le suivi des incitations et rémunérations versées et perçues par les prestataires fournissant un service de recherche.

## Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

#### Information sur la rémunération

Pour la politique de rémunération des collaborateurs au sein de Gutenberg Finance :

#### Introduction

Gutenberg Finance, société de gestion de portefeuille, est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour la gestion collective de fonds OPCVM et FIA et pour la gestion sous mandat. A titre accessoire la société exerce les activités de réception-transmission d'ordres et de conseil en investissement.

La présente politique de rémunération vise à définir les principes de rémunération des collaborateurs de Gutenberg Finance, conformément aux dispositions requises par l'article 13 et l'annexe II de la Directive 2011/61/UE dit Directive AIFM et par la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 dite Directive OPCVM V sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion. En effet, ces Directives établissent un ensemble de règles auquel tous les gestionnaires doivent se conformer pour déterminer leur politique de rémunération et les pratiques de rémunérations adaptées en fonction de la taille et de l'organisation de leur structure.

Cette politique est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de Gutenberg Finance et des fonds qu'elles gèrent ainsi qu'à ceux des investisseurs des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

#### Références règlementaires françaises :

- Article 533-22-2 du Code Monétaire et Financier
- Articles 319-10 et 321-125 du RG AMF

#### Périmètre d'application

La présente politique s'applique aux « preneurs de risques » identifiées comme des « Personnes Concernées » au sein de Gutenberg Finance.

Ces personnes exercent des activités ayant une incidence substantielle sur les profils de risque des gestionnaires ou des FIA / OPCVM gérés par la société de gestion de portefeuille.

Toute autre personne dont l'activité aurait un impact significatif sur le profil de risque de la société de gestion et dont le salaire serait significatif (c'est-à-dire comparable à la fourchette de rémunération des autres Personnes Concernées) sera ajoutée à la liste des Personnes Concernées.

#### Organisation et règles de base

Afin qu'elle ne constitue pas une source de risques pour la société de gestion, la présente politique a pour objectif de décrire l'organisation et les principes en vigueur au sein de Gutenberg Finance en matière de rémunération de ses collaborateurs.

Au titre de sa mission de gouvernance de l'entreprise, le comité de Direction (composé de Madame Catherine PEYMANI, Directrice Générale et de Monsieur Peyman PEYMANI, Président) de Gutenberg Finance, est notamment en charge de la gestion des ressources humaines (recrutement, évolution des carrières des collaborateurs salaries, etc....) avec comme objectif de pérenniser une équipe de gestion de qualité tout en n'encourageant pas la prise de risque.

La présente politique précise les règles de détermination et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par la Direction Générale au titre d'un exercice donné aux collaborateurs de la société. Cette enveloppe globale des rémunérations comprend la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs.

Mention spéciale « La société de gestion ne verse pas de pension de retraite discrétionnaire à ses collaborateurs. »

Application du principe de proportionnalité

Compte tenu de sa taille (9 collaborateurs, 200 millions d'euros d'encours sous gestion), de son organisation interne simplifiée et du type de gestion exercée (titres cotés, instruments financiers simples uniquement), Gutenberg Finance applique le principe de proportionnalité. En conséquence, la société n'est pas tenue d'instaurer un comité de rémunération ni de mettre en œuvre des mécanismes de paiement différé et de paiement d'une partie de la rémunération variable sous formes d'instruments financiers.

Type de rémunérations versées par Gutenberg Finance

La politique de rémunération de Gutenberg Finance prévoit la stricte séparation entre la rémunération fixe et la rémunération variable des Personnes Concernées.

#### Rémunération fixe

La partie fixe rémunère les compétences et expertises attendues dans l'exercice d'une fonction. Elle est déterminée en tenant compte des pratiques externes comparables à la fonction concernée et des niveaux internes. La partie fixe de la rémunération a été déterminée afin d'être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

#### Rémunération variable

La rémunération variable comprend le cas échéant : les bonus discrétionnaires et/ou garantis, les primes d'intéressement et/ou de participations, les primes versées sur objectifs automatiquement (qui peut inclure, concernant les gérants financiers, une partie de la commission de surperformance prélevée par la société de gestion sur les fonds sous gestion).

Il n'y a pas de rémunération variable garantie sauf de manière exceptionnelle dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel, cette garantie est alors limitée à la première année. Personnes Concernées

La rémunération variable est déterminée par le comité de Direction sur base de critères quantitatifs, en lien avec les objectifs fixés, et qualitatifs (respect des procédures, qualités des relations internes et externes, etc.). Elle tient compte de la réglementation applicable aux sociétés de gestion, des gains effectivement réalisés par la société de gestion et est liée à la performance globale de la société.

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération des performances du professionnel. Afin de se conformer à l'obligation de définir une part fixe et une part variable de rémunération équilibrée, la rémunération variable ne doit pas représenter plus de 30% de la rémunération fixe brut annuelle et ne peut être supérieure à 200 000 euros Brut.

Autres collaborateurs de Gutenberg Finance

Pour le personnel qui n'entre pas dans la définition des Personnes Concernées, la rémunération variable est discrétionnaire et ne peut dépasser 30 % de la rémunération fixe. La rémunération est fondée sur des critères qualitatifs (exemple : qualité du Reporting, respect des normes réglementaires...) et non sur des performances quantitatives ou sur les profits de l'activité contrôlée.

Orientation générales relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « SFDR »).

Gutenberg Finance met en œuvre une politique de rémunération intégrant les risques de durabilité. Conformément au règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les risques en matière de durabilité sont identifiés au sein de la politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement de la société.

a) Intégration des risques en matière de durabilité à la politique de rémunération Population concernée L'ensemble des équipes de gestion est concerné par l'intégration des risques en matière de durabilité dans la politique d'investissement Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Gutenberg Finance intègrera le respect de l'analyse des risques en matière de durabilité comme objectif de chacun des collaborateurs concernés. Cet objectif fera l'objet d'un suivi au travers des indicateurs suivants :

- Pour les membres de l'équipe de gestion : la qualité des données collectées auprès des sociétés en portefeuille et l'analyse de ces données et notamment la formalisation de la grille préinvestissement en matière d'ESG, l'analyse des impacts des risques de durabilité (importants, potentiels ou réels) sur la valeur de l'investissement réalisée avant l'investissement dans la société, le suivi de l'évolution des critères relatifs aux risques en matière de durabilité pour les sociétés en portefeuille b) Contrôle

Le responsable de la conformité et du contrôle interne vérifiera la bonne application et la formalisation par la Société de Gestion de l'objectif d'intégration des risques en matière de durabilité dans l'attribution de la rémunération variable des collaborateurs concernés.

Modalités de versement de la part variable

La rémunération variable est versée en numéraire.

L'attribution d'une rémunération variable n'est pas nécessairement conditionnée par la réalisation d'un résultat positif de la société, toutefois, ces rémunérations ne peuvent pas être de nature à mettre en péril son équilibre comptable.

Avertissement : Les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat correspondent à des performances réalisées sur la durée et sont conçues de manière à ne pas récompenser l'échec.

Transparence vis-à-vis des investisseurs

Conformément aux indications de l'ESMA, les mesures prévues par la politique de rémunération seront communiquées aux investisseurs via les DICI, prospectus et rapports annuels des OPCVM et/ou FIA.

#### Contrôle interne et Fonction de surveillance

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de Gutenberg Finance. Ce dernier est responsable de l'approbation et du respect de la présente politique de rémunération, ainsi que de la supervision de sa mise en œuvre. Toute dérogation ou modification significative de la politique de rémunération devra être approuvée par le comité de direction. Il aura également à cœur d'examiner et superviser soigneusement ses effets.

Le comité de direction garantira que la présente politique de rémunération est conforme à la règlementation applicable et est compatible avec une gestion des risques rigoureuse et efficace et la favorise.

Gutenberg Finance ou un prestataire externe, assure la vérification des règles établies par la société de gestion dans le cadre de son contrôle interne et se conforme à la réalisation d'une vérification légale obligatoire réalisée par des prestataires extérieurs habilités à réaliser une évaluation de la politique de rémunération, au moins une fois par an, les conclusions de son contrôle sont intégrées dans le rapport annuel des OPCVM et/ou FIA.

# Evènements intervenus au cours de la période

07/08/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour trame

07/08/2023 Caractéristiques de gestion : Modification de la stratégie d'investissement

07/08/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour SFDR

07/08/2023 Caractéristiques de gestion : Mention sur les mécanismes de liquidité

07/08/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : Mise en conformité du prospectus avec l'ajout de la mention réglementaire concernant l'absence de dispositif de gates.

# **BILAN ACTIF**

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	4 031 247,22	12 906 788,47
Actions et valeurs assimilées	4 031 247,22	12 905 651,60
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 031 247,22	12 905 651,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	1 136,87
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 136,87
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	58 226,10	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	58 226,10	0,00
Comptes financiers	175 149,71	198 717,64
Liquidités	175 149,71	198 717,64
Total de l'actif	4 264 623,03	13 105 506,11

# **BILAN PASSIF**

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	4 137 100,93	14 050 694,07
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	109 755,09	-752 248,65
Résultat de l'exercice (a, b)	-46 944,72	-237 929,19
Total des capitaux propres	4 199 911,30	13 060 516,23
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	1 136,87
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	1 136,87
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	1 136,87
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	64 711,73	43 853,01
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	64 711,73	43 853,01
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	4 264 623,03	13 105 506,11

<sup>(</sup>a) Y compris comptes de régularisations

<sup>(</sup>b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# **HORS-BILAN**

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
RFXXH3F00002 EURCHF-CME 0323	0,00	747 605,00
Total Devise	0,00	747 605,00
Total Contrats futures	0,00	747 605,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	747 605,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	747 605,00

# **COMPTE DE RESULTAT**

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	135 575,80	108 083,64
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	135 575,80	108 083,64
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 690,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	1 690,57
Résultat sur opérations financières (I - II)	135 575,80	106 393,07
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	210 125,92	347 635,47
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-74 550,12	-241 242,40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	27 605,40	3 313,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-46 944,72	-237 929,19

# **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

# Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

#### Affectation des sommes distribuables

Part C:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

# Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

#### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
С	FR0007485719	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 %	Actif net
		dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	

#### Frais de gestion indirects (sur OPC)

			Frais de gestion indirects
ſ	С	FR0007485719	Néant

#### Commission de surperformance

#### Part FR0007485719 C

20% TTC maximum de la performance annuelle positive du FCP nette de frais de gestion au-delà de la performance de l'indice de référence EUROSTOXX 50 Net Return

Période de référence de la commission de surperformance

La période de référence à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois.

Elle s'étend du 1 janvier au 31 décembre.

La commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Méthode de calcul

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

- (1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée. Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 20% TTC représente la différence entre :
- l'actif de l'OPCVM avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, sous réserve que la performance de l'OPCVM soit positive (la valeur liquidative est supérieure à la valeur liquidative de début de période);
- et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance annuelle égale à celle de l'indicateur de référence EUROSTOXX 50 Net Return (SX5T INDEX) et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPCVM.
- (2) La dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative et soldée en fin d'exercice. En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise est effectuée à hauteur maximum des dotations existantes.
- (3) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

Période de compensation de la performance

A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est prévue, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à réporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

#### Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

#### Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

34

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

	Clé de répartition (en %		en %)
Commissions de mouvement	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Le dépositaire (2) En % TTC - Actions, ETF, warrants : 0,03 % Minimum 15€ France, Belgique et Pays-Bas 0.05% Minimum 30€ pour les autres Pays	(1)	(2)	
- OPC : France / admis Euroclear : 15€ Etranger : 40 € Offshore : 150 €			
- Obligations, TCN: France 15€ Autres Pays 40 €			
-Marchés à terme :     MONEP Futures : 0.60 €/lot     MONEP Options : 0.09 % mini 7€ EUREX Futures :     Traités en Euro : 0.60 €/lot     Traités en Francs -Suisse : 0.60 CHF/lot EUREX Options :     Traités en Euro : 0,09 % mini 7€     Traités en CHF : 0,09 % mini 7 CHF CME-CBOT US: 1 \$/lot			
La Société de Gestion (1) En% TTC - Actions, ETF, warrants: 0,17 % France, Belgique et Pays-Bas 0.15% Pour les autres Pays			
Marchés à terme :  MONEP Futures : 3 €/lot  MONEP Options : 0.06099 %  EUREX Futures :  • Traités en Euro : 3 €/lot  • Traités en Francs -Suisse : 3 CHF/lot			
EUREX Options : • Traités en Euro : 0.06099 % Traités en CHF : 0.06099 % Hors frais acquis au dépositaire			
Prélèvement sur chaque transaction			

#### Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

#### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

#### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux.
- etc.

#### Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

#### Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

#### Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

### Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

#### Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

#### Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN:

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN:

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### Options:

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

### **Opérations d'échanges (swaps):**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

## Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sousjacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sousjacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## Description des garanties reçues ou données

#### Garantie reçue:

Néant

#### Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

### Informations complémentaires

Des frais liés à la recherche au sens de l'Art 314-21 du RG AMF peuvent être facturés à l'OPC.

## **EVOLUTION DE L'ACTIF NET**

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	13 060 516,23	18 388 835,12
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	759 221,96	156 479,64
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-10 273 345,17	-1 166 310,15
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 308 694,34	2 453 625,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 679 177,67	-3 036 135,38
Plus-values réalisées sur contrats financiers	145 101,51	414 108,44
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-237 557,64	-365 885,82
Frais de transaction	-194 243,92	-208 804,33
Différences de change	1 918,21	-18 074,52
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	384 470,44	-3 317 216,71
Différence d'estimation exercice N	424 230,77	39 760,33
Différence d'estimation exercice N-1	39 760,33	3 356 977,04
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-1 136,87	1 136,87
Différence d'estimation exercice N	0,00	1 136,87
Différence d'estimation exercice N-1	1 136,87	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-74 550,12	-241 242,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	4 199 911,30	13 060 516,23

# INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances	,	
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat	·	
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente	,	
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		,
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	175 149,71	4,17	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	175 149,71	4,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	% CHE	Devise2	% CDD	Devise 3	%	Autre(s) devise(s)	%
Actif	CHF	CHF	GBP	GBP	USD			
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	295 094,04	7,03	177 313,68	4,22	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	58 226,10	1,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	63 019,52	1,50	674,66	0,02	2 452,42	0,06	0,03	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	57 198,71	1,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

# VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

# VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

# INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

## TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
			Montant	Montant	Crédits d'impôt	Crédits d'impôt	
	Date	Part	total	unitaire	totaux	unitaire	
Total acomptes			0	0	0	0	

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice					
			Montant	Montant		
	Date	Part	total	unitaire		
Total acomptes			0	0		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-46 944,72	-237 929,19
Total	-46 944,72	-237 929,19

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
	· ·	· ·
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-46 944,72	-237 929,19
Total	-46 944,72	-237 929,19
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes		
,	29/12/2023	30/12/2022	
Sommes restant à affecter			
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	109 755,09	-752 248,65	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00	
Total	109 755,09	-752 248,65	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes		
	29/12/2023	30/12/2022	
C1 PART CAPI C			
Affectation			
Distribution	0,00	0,00	
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00	
Capitalisation	109 755,09	-752 248,65	
Total	109 755,09	-752 248,65	
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution			
Nombre de titres	0,00	0,00	
Distribution unitaire	0,00	0,00	

# TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

		Actif net	Nombre de titres	Valeur		Distribution	Crédit	Capitalisation
				liquidative	unitaire sur	unitaire sur	d'impôt	unitaire sur
				unitaire	plus et moins-	<b>~</b>	unitaire	résultat et
Date	Part				values nettes	. I		PMV nettes
					(y compris les	acomptes)		
					acomptes)			
				€	€	$\epsilon$	€	€
31/12/2019	C1 PART CAPI C	11 054 426,41	53 618,00	206,17	0,00	0,00	0,00	-6,59
31/12/2020	C1 PART CAPIC	14 459 786,07	63 804,00	226,62	0,00	0,00	0,00	-5,01
31/12/2021	C1 PART CAPIC	18 388 835,12	71 293,00	257,93	0,00	0,00	0,00	25,91
30/12/2022	C1 PART CAPIC	13 060 516,23	67 029,00	194,84	0,00	0,00	0,00	-14,77
29/12/2023	C1 PART CAPIC	4 199 911,30	20 923,00	200,73	0,00	0,00	0,00	3,00

# SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 720,00000	759 221,96
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-49 826,00000	-10 273 345,17
Solde net des Souscriptions/Rachats	-46 106,00000	-9 514 123,21
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	20 923,00000	

## **COMMISSIONS**

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0007485719 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	210 125,92
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Commissions de sui per foi mance (ii ais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

## **CREANCES ET DETTES**

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et réglements différés	58 226,10
Total des créances		58 226,10
Dettes	SRD et réglements différés	57 198,71
Dettes	Frais de gestion	7 513,02
Total des dettes		64 711,73
Total dettes et créances		-6 485,63

# VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### **INVENTAIRE RESUME**

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	4 031 247,22	95,98
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	4 031 247,22	95,98
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	0,00	0,00
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	58 226,10	1,39
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-64 711,73	-1,54
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	175 149,71	4,17
DISPONIBILITES	175 149,71	4,17
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	4 199 911,30	100,00

# PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			4 031 247,22	95,98
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			4 031 247,22	95,98
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			4 031 247,22	95,98
TOTAL AUTRICHE			36 730,00	0,87
AT0000652011 ERSTE GROUP BANK	EUR	1 000	36 730,00	0,87
TOTAL SUISSE			295 094,04	7,03
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.	CHF	120	45 694,23	1,09
CH0042615283 DOCMORRIS	CHF	700	55 578,28	1,32
CH0418792922 SIKA NOM.	CHF	150	44 198,87	1,05
CH1169360919 ACCELLERON INDUSTRIES	CHF	2 000	56 541,82	1,35
CH1175448666 STRAUMANN HOLDING	CHF	350	51 094,34	1,22
CH1176493729 BACHEM HOLDING	CHF	600	41 986,50	1,00
TOTAL ALLEMAGNE			1 260 268,00	30,01
DE0005313704 CARL ZEISS MEDITEC	EUR	900	88 956,00	2,12
DE0005664809 EVOTEC	EUR	5 000	106 400,00	2,53
DE0006231004 INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	4 000	151 200,00	3,60
DE0006452907 NEMETSCHEK	EUR	1 200	94 176,00	2,24
DE0006969603 PUMA	EUR	3 500	176 820,00	4,22

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre	Valeur	% Actif
		ou nominal	boursière	Net
DE0007030009 RHEINMETALL ORD.	EUR	450	129 150,00	3,08
DE000A0D9PT0 MTU AERO ENGINES	EUR	500	97 625,00	2,32
DE000A0LR936 STEICO	EUR	1 500	50 475,00	1,20
DE000A0WMPJ6 AIXTRON	EUR	3 000	115 980,00	2,76
DE000A12DM80 SCOUT24	EUR	600	38 496,00	0,92
DE000A1PHFF7 HUGO BOSS NOM.	EUR	1 500	101 190,00	2,41
DE000HAG0005 HENSOLDT ACT	EUR	4 500	109 800,00	2,61
TOTAL ESPAGNE			82 260,00	1,96
ES0113211835 BCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA	EUR	10 000	82 260,00	1,96
TOTAL FRANCE			1 559 566,00	37,12
FR0000051807 TELEPERFORMANCE	EUR	400	52 820,00	1,26
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	100	191 880,00	4,56
FR0000071946 ALTEN	EUR	650	87 490,00	2,08
FR0000073272 SAFRAN PROV.ECHANGE	EUR	300	47 838,00	1,14
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	1 000	176 120,00	4,19
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	1 800	110 880,00	2,64
FR0000120321 L'OREAL	EUR	360	162 234,00	3,86
FR0000120693 PERNOD RICARD	EUR	350	55 912,50	1,33
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	180	132 048,00	3,14
FR0000121667 ESSILORLUXOTTICA	EUR	480	87 168,00	2,08

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	500	90 890,00	2,16
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	1 000	66 660,00	1,59
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	100	70 750,00	1,68
FR0013227113 SOITEC REGROUPEMENT	EUR	500	80 900,00	1,93
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	3 300	145 975,50	3,48
TOTAL ROYAUME UNI			177 313,68	4,22
GB0001826634 DIPLOMA	GBP	2 000	82 638,34	1,97
GB00B8C3BL03 SAGE GROUP	GBP	7 000	94 675,34	2,25
TOTAL ITALIE			83 550,00	1,99
IT0004965148 MONCLER	EUR	1 500	83 550,00	1,99
TOTAL LUXEMBOURG			93 555,00	2,23
FR0014000MR3 EUROFINS SCIENTIFC	EUR	750	44 235,00	1,05
LU0569974404 APERAM	EUR	1 500	49 320,00	1,18
TOTAL PAYS-BAS			442 910,50	10,55
NL0000395903 WOLTERS KLUWER	EUR	350	45 045,00	1,07
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	375	255 637,50	6,09
NL0011585146 FERRARI	EUR	150	45 780,00	1,09
NL0012817175 ALFEN N.V.	EUR	1 600	96 448,00	2,30

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%						
	NET UNITAIRE	DEVISE				
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR				

<sup>(\*)</sup> Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques